

"OPSIDIUM"

Société par actions simplifiée au capital de 40.000 Euros

Siège social : 2 Place de l'Hôtel de Ville – 92600 ASNIERES

R.C.S. NANTERRE B 482 527 553

RAPPORT DE GESTION PRESENTE PAR LE PRESIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 FEVRIER 2007

Cher associé,

Le présent rapport a pour objet de vous exposer, conformément aux textes légaux et réglementaires, l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006, les résultats de cette activité et les perspectives d'avenir, ainsi que de soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice et l'affectation des résultats exprimés.

PRESENTATION DES COMPTES

Conformément à l'article L 123-12 et suivants du code de commerce, nous vous précisons que les comptes annuels de cet exercice ont été établis suivant les règles et principes définis par les articles L 231 et suivants du code de commerce.

COMPTE-RENDU DE LA MARCHE DE LA SOCIETE

La comparaison des chiffres d'un exercice à l'autre n'est pas significative, car l'exercice précédent portait exceptionnellement sur huit mois.

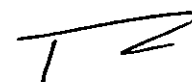
Notre chiffre d'affaires est passé de 4.603 euros à 53.554 euros.

Nous avons développé de façon importante le nombre de nos clients dans des secteurs divers.

Nos charges d'exploitation se sont élevées à 40.239 euros.

Le résultat d'exploitation s'élève à 13.314 euros contre un résultat négatif de 19.162 euros pour l'exercice précédent.

L'exercice se traduit par un résultat bénéficiaire de 13.315 euros.



EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Notre chiffre d'affaires devrait augmenter d'environ 60 % en 2007, compte tenu du nombre de nouveaux dossiers depuis le début de l'exercice et du maintien des anciens clients.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

En application de l'article L 232-1 du code de commerce, nous vous informons que la société n'a pas eu d'activité en matière de recherche et développement au sens fiscal du terme.

RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de 13.315 euros au poste "report à nouveau" qui se trouvera ramené à un montant négatif de 5.867 euros.

Nous vous rappelons qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre de l'exercice 2005.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Conformément à l'article L 227-10 du code de commerce, nous vous demandons de bien vouloir approuver les conventions dites réglementées.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES

Nous vous indiquons qu'aucune charge non déductible décrite par l'article 39-4 du code général des impôts n'a été comptabilisée au cours de cet exercice.

FILIALES ET PARTICIPATION

La société ne détient aucune participation.

INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

Conformément à l'article L 233-13, nous vous informons que le capital social est détenu à 75 % par Monsieur Philippe SOMMA et à 25 % par Monsieur Sébastien DELMOTTE.



ACTIONNARIAT SALARIE

A ce jour, la société a un salarié non associé.

REMUNERATION DU PRESIDENT

Nous vous demandons de bien vouloir constater qu'aucune rémunération n'a été versée au président pour 2006 et vous proposons de lui attribuer une rémunération mensuelle brute fixée provisoirement à 650 €, complétée par une prime exceptionnelle de fin d'année si le résultat le permet.

LE PRESIDENT : Philippe SOMMA

A handwritten signature in black ink, consisting of several sweeping, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Philippe SOMMA'.